

CONSEIL DES COMMISSAIRES**PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue au Centre de formation professionnelle de Forestville, 34, 11^e Rue, Forestville, le 21 novembre 2017, à compter de 19 h 00.

PRÉSENCES

Mme Diane Arsenault-Lirette	Mme Mélissa Bernier
Mme Lucie Charbonneau	Mme Ginette Côté
M. Serge Desbiens	Mme Sylvie Dufour
M. Marc Gauthier	M. Bernard Girard
M. Claude Lavoie	Mme Gladys Tremblay
Mme Marie-France Tremblay	M. Normand Tremblay

M. Alain Ouellet, directeur général
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale
M. Stéphane Dumont, directeur, service des ressources matérielles
Mme Lisette Marin, secrétaire
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

ABSENCES

M. Denis Cardinal, commissaire
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines

1. Ouverture de la réunion

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil, il est alors 19 h 10.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2017

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017.

C-17-032

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

En suivi au procès-verbal, M. Alain Ouellet présente le tableau des contrats de déneigement. Dans l'ensemble, on constate une baisse des tarifs.

3. Inscription des questions diverses

12.4 Médiation citoyenne

4. Acceptation de l'ordre du jour

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-17-033

EN CONSÉQUENCE, Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert ;

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2017**
- 3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**
- 4. Acceptation de l'ordre du jour**
- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1 ApprentiStage
 - 5.2 IMPACT
 - 5.3 Projet culturel
 - 5.4 Accompagnement des écoles
- 6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Mesure disciplinaire
 - 6.2 Amendement à la clause 6-7.03 de la convention collective des enseignants
 - 6.3 Amendement à la convention collective des professionnels (primes)
- 7. SERVICES INFORMATIQUES**
 - 7.1 _____
- 8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - 8.1 Régime d'emprunt 2017-2018
- 9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - 9.1 Information garage Forestville
- 10. SERVICE DU TRANSPORT**
 - 10.1 Mandat de négociation pour les contrats de transport

11. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 11.1 Politique d'achat et règle de gestion
- 11.2 Procédure actes répréhensibles
- 11.3 Action collective
- 11.4 Reddition de comptes – contrats de plus de 25 000 \$
- 11.5 Frais chargés aux parents

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1 Actes du directeur général de juin à novembre 2017
- 12.2 Convention cadre avec Alcoa
- 12.3 Projet F.P.
- 12.4 Médiation citoyenne

13. Questions diverses

- 13.1 _____

14. Période de questions**15. Levée de l'assemblée****5. SERVICES ÉDUCATIFS****5.1 ApprentiStage**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil sur l'activité ApprentiStage qui a eu lieu le 15 novembre dernier pour environ 273 élèves du secteur jeunes et adultes.

Mme Couturier précise que les demandes sont de plus en plus diversifiées et en donne quelques exemples.

Cette activité est rendue possible grâce à plusieurs partenaires qui supportent activement le projet.

Le conseil transmet ses félicitations à toutes les personnes impliquées dans la planification de cette journée.

5.2 IMPACT

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil sur l'activité du projet IMPACT qui aura lieu le 9 mai 2018 à Forestville, pour les élèves des polyvalentes des Berges et des Rivières, ainsi que FMS et FPT en plus de l'éducation des adultes.

Pour Baie-Comeau, l'activité aura lieu le 8 mai 2018 pour les élèves de 5^e secondaire, FMS, FPT et GEM des deux polyvalentes.

Pour Forestville l'activité comportera la simulation d'un accident et des ateliers de réflexion tandis qu'à Baie-Comeau, l'activité portera sur des conférences de sensibilisation dans les écoles.

Cette activité est rendue possible grâce à la collaboration de la Sûreté du Québec et a pour but de sensibiliser les élèves à la conduite à risque.

5.3 Projet culturel

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membre du conseil une courte vidéo présentant certains des projets culturels qui seront amorcés en collaboration avec des partenaires du milieu tels que l'Église Saint-Amélie, la manufacture de savon Borale, la bibliothèque Alice-Lane et le Parc nature de Pointe-aux-Outardes. Il s'agit de deux projets en lien avec la pédagogie.

5.4 Accompagnement des écoles

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, dépose aux membres du conseil, un document qui présente la planification des demandes d'accompagnement dans les écoles, élaborée à partir des besoins identifiés par les directions d'établissement.

6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mesure disciplinaire

Un comité de travail s'est tenu à 17 h 00 sur le sujet au cours duquel Mme Nadine Desrosiers a présenté la chronologie des événements.

C-17-034

M. Marc Gauthier propose et il est résolu unanimement d'entériner la mesure disciplinaire imposée à l'employé portant le numéro de dossier MD-17-18-001.

6.2 Amendement à la clause 6-7.03 de la convention collective des enseignants

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, informe les membres du conseil qu'à la suite de l'amendement à la clause 6-7.03, qui vient corriger certains taux de suppléance afin de respecter les pratiques antérieures relatives aux règles d'arrondissement de ces taux, il y a lieu de procéder à la signature.

C-17-035

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement d'autoriser la présidente et le directeur général à signer l'amendement pour donner effet dans notre commission scolaire aux modifications proposées.

6.3 Amendement à la convention collective des professionnels (primes)

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, informe les membres du conseil qu'à la suite de l'amendement à la convention collective des professionnels relatif à la prime pour les psychologues, il y a lieu de procéder à la signature.

C-17-036

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement d'autoriser la présidente et le directeur général à signer l'amendement pour donner effet dans notre commission scolaire aux modifications proposées.

7. SERVICES INFORMATIQUES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 Régime d'emprunt 2017-2018

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, présente aux membres du conseil le projet de résolution concernant le régime d'emprunt ministériel.

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de l'Estuaire (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 24 015 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

C-17-037

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement :

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 24 015 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est

prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| Le directeur général | Monsieur Alain Ouellet; |
| Ou la présidente | Madame Ginette Côté; |
| Ou la directrice générale adjointe | Madame Nadine Dessrosiers; |
| Ou le vice-président | Monsieur Bernard Girard |
| Ou la secrétaire générale | Madame Chantal Giguère |

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

9.1 Information garage de Forestville

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, fait un suivi sur les travaux de réfection amorcés au garage de formation professionnelle de Forestville.

On en profite pour dresser l'état de situation des travaux à l'égard de l'auditorium de Forestville. Un appel d'offres visant la démolition sera lancé sous peu.

10. SERVICE DU TRANSPORT

10.1 Mandat de négociation pour les contrats de transport

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres du conseil que les contrats avec les transporteurs viennent à échéance le 30 juin 2018.

Une résolution du conseil est nécessaire afin de mandater les représentants de la commission scolaire afin de mener à terme les négociations.

C-17-038

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement que les personnes suivantes soient les représentants de la Commission scolaire de l'Estuaire pour négocier les nouveaux contrats pour le transport des élèves.

- Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale
- M. Patrice Deschênes, directeur adjoint aux ressources matérielles et au transport
- M. Karl Duguay, directeur des ressources humaines

11. Secrétariat général

11.1 Politique d'achats et règle de gestion

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

11.2 Procédure actes répréhensibles

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres du conseil qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics le 1^{er} mai 2017, il y a lieu d'adopter la procédure visant à faciliter la divulgation.

C-17-039

Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu unanimement d'adopter la procédure concernant la divulgation d'actes répréhensibles telle que présentée.

11.3 Action collective

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire de l'Estuaire (CSE) et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action collective »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

CONSIDÉRANT la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la CSE le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la CSE a avisé ses assureurs de l'Action collective;

CONSIDÉRANT l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la CSE dans le dossier de l'Action collective;

CONSIDÉRANT que la CSE désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

C-17-040

Il est proposé par M. Claude Lavoie et résolu à l'unanimité de mandater la secrétaire générale, Madame Chantal Giguère à informer les procureurs *ad litem* de la Commission scolaire de l'Estuaire, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la CSE exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

11.4 Reddition de compte – contrats de plus de 25 000 \$

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres du conseil que depuis le 1^{er} janvier 2015, nous avons l'obligation de faire une reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor sur les contrats de service de plus de 25 000 \$ qui ont été octroyés.

Un tableau des contrats de service supérieurs à 25 000 \$ est présenté pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

C-17-041

M. Bernard Girard propose et il est résolu unanimement d'autoriser tous les contrats énoncés dans le document, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

11.5 Frais chargés aux parents

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente aux membres du conseil le tableau des frais chargés aux parents pour la présente année scolaire.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 Actes du directeur général de juin à novembre 2017

La présidente, Mme Ginette Côté, présente à titre d'information, la liste des actes posés par le directeur général dans le cadre du règlement de délégation de pouvoirs pour la période du mois de juin à novembre 2017.

Aucun questionnement de la part des membres.

12.2 Convention cadre avec Alcoa

Le directeur général, M. Alain Ouellet, présente à titre d'information, un contrat avec l'aluminerie Alcoa et le Service aux entreprises de notre commission scolaire. Par cette entente, Alcoa retient nos services pour tous les besoins identifiés en matière de formation en santé et sécurité.

12.3 Projet F.P.

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des finances, informe les membres du conseil qu'afin de favoriser nos élèves en formation professionnelle pour qu'ils puissent avoir accès à nos centres de Baie-Comeau et Forestville, des démarches sont nécessaires afin de trouver des partenaires pour faire l'acquisition de deux autobus pour transporter nos élèves d'un centre à l'autre.

C-17-042

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement d'autoriser le directeur de la formation professionnelle, M. Michel Savard, à entreprendre les démarches nécessaires afin de faire l'acquisition de deux autobus pour le transport de nos étudiants dans nos deux centres de formation professionnelle et à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

12.3 Médiation citoyenne

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, présente les grandes lignes d'un projet de médiation citoyenne actuellement en cours d'élaboration par l'organisme de justice alternative CoNVERjaNCE Manicouagan et différents partenaires du milieu dont fait partie notre commission scolaire et qui existe dans d'autres régions du Québec. Le projet consiste à ce que des médiateurs professionnels forment, encadrent et soutiennent des unités de médiateurs bénévoles offrant gratuitement leurs services dans leur communauté.

13. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse de la part des membres.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C-17-043

M. Bernard Girard propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 20 h 29.

Présidente

Secrétaire générale